

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL.2019.04.10-012 – Affectation du résultat 2018 - Ville de Parempuyre.

L'an deux mil dix neuf, le dix avril à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Ville de Parempuyre, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Vieux Logis, sous la présidence de Madame Béatrice de FRANÇOIS, Maire.

- Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 29
- Nombre de Conseillers présents : 21
- Nombre de procurations : 8
- Absent : /
- Date de la convocation du Conseil Municipal : 3 avril 2019

Madame Annie PONS a été désignée secrétaire de séance.

NOMS - Prénoms	PRÉSENTS	Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X		
SEINTIGNAN Jean-Michel	X		
TURBÉ Roselyne		X	FLOIRAC Nicole
MAUREL Daniel		X	KRATA Rajaa
SAUX Brigitte	X		
DERVIEUX Benjamin	X		
FLOIRAC Nicole	X		
DE SOUZA Bernard	X		
KRATA Rajaa	X		
PONS Annie	X		
BARLAND François	X		
BRIC Jean-François	X		
SEILLADE Jeanine		X	de FRANÇOIS Béatrice
CHAMBAUD Michel	X		
DUPUY Pauline		X	DERVIEUX Benjamin
SALMON Monique	X		
PERROUD Dominique		X	SEINTIGNAN Jean-Michel
BEZIN Viviane	X		
VERDIER Marc	X		
GUILBAULT Nicole			SAUX Brigitte
VINCE Bernard	X		
SAINT-GERARD Christiane	X		
LALANNE Nicole	X		
PAGADOY Michel	X		
MAURY Roxane		X	LALANNE Nicole
LAGARRIGUE Henri	X		
DEL-POZO Irma	X		
VALLEJO Annie	X		
BRET Bernard		X	VALLEJO Annie

DEL.2019.04.10-012 – Affectation du résultat 2018 - Ville de Parempuyre.**Rapporteur** : Monsieur Benjamin DERVIEUX

- Vu le Code général des collectivités territoriales,
- Vu la délibération n° 2019.04.10-010 en date du 10 avril 2019 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte administratif 2018 de la Commune de Parempuyre,
- Vu la délibération n° 2019.04.10-011 en date du 10 avril 2019 portant approbation par le Conseil Municipal du Compte de Gestion 2018 de la Commune de Parempuyre,
- Considérant le résultat de fonctionnement constaté, tant au Compte Administratif 2018 qu'au Compte de Gestion produit par le comptable, il apparaît :

- un excédent de fonctionnement de :	837 116,82 €
- un déficit de fonctionnement de :	0,00 €

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter le résultat de la section de fonctionnement, comme suit :

ACCEPTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT**Résultat de fonctionnement 2018**

A Résultat estimé de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 837 116,82 €

B Résultats antérieurs reportés précédé du signe + (excédent) ou – (déficit) + 400 000,00 €
(ligne 002 du compte administratif)

C Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser) + 1 237 116,82 €

(Si C est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement 2018 (précédé de + ou -)

D 001 (excédent reporté – déficit 2018) - 947 463,53 €
(553 937,57 € - 1 501 401,10 €)

E Solde des restes à réaliser d'investissement 2018

Besoin de financement - 924 907,21 €

F Besoin de financement = D + E - 22 556,32 €

AFFECTATION = C = G + H 1 237 116,82 €

1) G-Affectation en réserves R 1068 en investissement 737 116,82 €

G = au minimum, couverture du besoin de financement F

2) H Report en fonctionnement R 002 500 000,00 €

DEFICIT REPORTE D 002 0,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ayant entendu l'exposé de Monsieur Benjamin DERVIEUX
Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de 837 116,82 €
- un solde antérieur reporté de 400 000,00 €
(soit un total à affecter de 1 237 116,82 €)

Après en avoir délibéré

Pour : 25

Contre : /

Abstentions : 4 – (Union Pour Parempuyre)

↓ Décide d'accepter le résultat de fonctionnement comme indiqué ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.



Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 10 avril 2019
Le Maire
Béatrice de FRANÇOIS

PREFECTURE
DE GIRONDE
15 AVR. 2019
Bureau du Courrier